DSDEN 57
MOUVEMENT 2021
Poste à exigences particulières

ENSEIGNANT A L'HOPITAL DE JOUR

En référence à la loi du 11 février 2005 ; à la circulaire n° 91-303 du 18 novembre 1991

Préalables :

Priorité aux titulaires du CAPA-SH option D ou du CAPPEI
Connaissance des besoins particuliers des enfants de l'hôpital de jour
Capacité d'adaptation développée
Sens de l'innovation, de la responsabilité et de l'expérimentation
Bonne connaissance du cadre institutionnel, de la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap
Capacités à travailler en équipe et en partenariat.

Des tâches d'enseignement :

- Assurer la scolarisation, soit en favorisant la constitution de groupes d'enfants dans l'établissement de soins, soit en proposant un enseignement individualisé.

- Amener chacun des enfants pris en charge à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités.

- Elaborer un projet scolaire : contrats harmonisant soins et enseignements, cette procédure mettant l'enfant au centre de l'action pédagogique et éducative.

- Préparation et organisation du suivi scolaire dans le cadre d'intégration dans les écoles ordinaires.

Coordination et concertation :

- Concertation avec les autres personnels de l'établissement pour l'élaboration des projets individualisés.

- Participation aux réunions des équipes de suivi lorsque les enfants sont intégrés dans les écoles ordinaires.

- Mise en place, dans une structure pédagogique originale, au bénéfice des enfants, un partenariat actif avec les différents responsables.